

Chaque année, aux environs du 20 novembre, le Conseil municipal des enfants est sollicité dans le cadre de l'Anniversaire du label Niort Ville amie des enfants, label décerné conjointement par l'UNICEF et l'Association des Maires de France.

Dès 2005, les jeunes élus avaient souhaité que cette manifestation qui met à l'honneur la Charte des droits de l'enfant, ne reste pas celle d'un jour mais qu'elle prenne une dimension pérenne dans toute la ville. L'idée de fresques murales illustrant les 10 principes de la charte, réparties dans chacun des quartiers, a germé. A chaque quartier fut donc associé un principe par tirage au sort.

Un tel projet se devait d'être proposé à un maximum d'enfants. Au total, ils sont donc 95, âgés de 8 à 11 ans à s'être retrouvés (du 6 au 13 juillet 2007) pour mettre en couleur leurs droits sur les 180 m² de panneaux.

Devant l'ampleur du projet, l'adhésion et l'implication de tous, et surtout la qualité du résultat obtenu, ce recueil est devenu une nécessité. Il retrace par quartier, le travail des enfants, des artistes et des animateurs qui les ont accompagnés de la recherche de documents, aux premières esquisses en passant par des impressions, notées ça et là ou enregistrés par le groupe des « Petits reporters ».

Un grand merci aux enfants qui ont été acteurs de la conception à la réalisation, aux artistes qui ont su guider l'expression et l'émotion des enfants, et aux animateurs qui ont apporté leur enthousiasme quotidien.

Nous remercions aussi tous les partenaires dont l'UNICEF, l'Ensemble socio culturel niortais, la Communauté d'agglomération de Niort, la DRAC et les 9 Conseils de quartier ainsi que le personnel municipal qui par son travail de fournis a contribué à la mise en œuvre et à la réussite du projet.



Je suis content d'avoir participé à ce projet



Voici leur répartition

Principe 1

Respect de toute la charte des Droits de l'Enfant
Conseil Municipal des Enfants

Principe 2

Droit d'être protégé contre toutes formes de mauvais traitement
Centre Ville

Principe 3

Droit d'avoir un nom et une nationalité
Saint Florent

Principe 4

Droit à la santé et au bien-être
Tour Chabot Gavacherie

Principe 5

Droit des enfants handicapés
Clou Bouchet

Principe 6

Droit de s'alimenter et d'être à l'abri
Saint Liguairé

Principe 7

Droit à l'éducation, à la culture et aux loisirs
Quartier Nord

Principe 8

Droit au secours
Souché

Principe 9

Droit d'être protégé contre toutes formes de travail
Goise Champommier Champclairot

Principe 10

Droit à l'expression
Sainte Pezanne

"La fresque c'est cool parce qu'on peut peindre"

Conseil municipal des enfants



Respect de toute la charte des Droits de l'Enfant (Dimensions : 4,5 x 4,5 m)

ARTISTE : Sophie Couteau

ANIMATEUR : Elodie Pypops

ENFANTS :

Suzie Caillon
Julie Robiolle
Camille Chevoleau
Margaux Sarraul
Daphné Valentin
Kévin Naudey
Clément Vourgeres
Sébastien Heney

Une fois les présentations faites et en accord avec l'appropriation du sujet-projet, nos petits artistes en herbe se sont mis au travail : ce fut la valse des croquis, des idées, des esquisses et des couleurs!

Nous l'avons disposé au sol pour que les rouleaux et les pinceaux, abreuvés aux cascades des pots de peintures, puissent y exécuter leur chorégraphie magique.

Les dix demi-journées, ponctuées de récréations ressourçantes ont été très fortes en émotions, créativité et humanité !

Les enfants ont été formidables, efficaces, ainsi que l'animatrice et l'équipe municipale.

Merci également aux familles de m'avoir prêté leurs sympathiques enfants !

QUE DU BONHEUR !!

Sophie Couteau